

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 Septembre 2021 à 20 H 30

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 Septembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.047 : Renouvellement de vacations pour l'année scolaire 2021/2022

M. Stéphane ROBERT informe les membres de l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 3 septembre 2020, il avait été voté la création de vacations pour un intervenant en études surveillées afin de compléter l'équipe d'enseignants volontaires pour assurer ce service mis en place ainsi que pour un encadrement sportif.

Il propose de reconduire le montant des vacations de la façon suivante :

Vacations	
Encadrement sportif	24.00 € de l'heure
Etudes surveillées	22.00 € de l'heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les vacations et les tarifs définis dans le tableau ci-dessus

Reçu en Préfecture
le 11 octobre 2021
Affichage le 15 octobre 2021

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 16 Septembre 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE

